

Chertsey, le 11 septembre 2003

Mme. Michelle Courchène  
Ministre de l'Immigration du Québec  
360, rue Mc Gill, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal, Qc.  
H2Y 2E9

Monsieur,

Suite à une conversation téléphonique le 17 juillet dernier, avec Madame Madeleine Rhéaume, votre attaché politique je vous fais parvenir cette lettre.

J'ai rencontré les trois personnes qui ont été mandaté par l'ancien ministre Rémi Trudel du parti Québécois. J'ai passé deux fois devant le comité du secrétariat du programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis aux 255 Boulevard Crémazie Est, bureau 9.01 à Montréal en présence de du témoin M. Sylvain Lepage.

J'ai envoyé des lettres concernant mes droits légitimes en plus de faire mon exposé à la présidence qui m'a souligner à plusieurs reprises que nous sommes liées par un décret. J'ai dis à Madame Francine Fournier que la loi de la charte et liberté n'existe pas dans votre décret et elle m'a répondu que nous avons un décret à respecté. Quand j'ai compris qu'elle ne voulait rien savoir des griefs et de nos droits, j'ai conseillé à ce comité de bien vérifié toute la magouille qui se passe entre le comité du COOID et votre comité. Madame Francine Fournier m'a répondu qu'il n'y avait aucun lien avec le comité des orphelins de Duplessis.

Ma réponse a été que l'avocat M. Yves Lauzon a fait signé des formulaires en engageant des personnes et en profitant d'une assemblée générale pour faire signer des papiers en leur disant que vous permettez aux comités de réconciliation d'avoir accès aux dossiers lorsque que les orphelins étaient interné en psychiatrie Un numéro de téléphone qui est le (514) 873-9063 a aussi été donne lors de cette assemblée pour qu'il puisse obtenir des renseignements supplémentaires concernant leur droit. La majorité de ses personnes qui était soit des déficients mentaux ou qui ont reçu des chocs électriques et qui ont signé ne connaissait pas la loi concernant leurs droits et étaient mal informer sur la charte et liberté du Québec.

M. Bruno Roy et Yves Lauzon, avocats, étaient bien renseigné sur leur passé et ils savaient que la plupart de ses personnes qu'après avoir signer la deuxième fois pour avoir leurs chèques, ils venaient de ce condamné eux-mêmes.

Pour toute personne qui mélange la politique avec un dossier personnelle, le même président, Monsieur Bruno Roy, avait signé leur arrêt de mort avec la complicité des péquistes qui étaient Lucien Bouchard et Bernard Landry. Ses mêmes orphelins qui ont signer pour avoir une aide et non une compensation pour toutes les séquelles physiques et psychologiques et qui ont été mis sur la curatelle publique sans raison valable et que toutes les personnes concernées dans ce dossier que un orphelin illégitime n'était pas rentable dans les orphelinat mais qu'en les classant déficients mentaux c'étaient plus rentables pour certains communautés ou pour le gouvernement du Québec.

Où est la question morale de ses personnes qui ont condamnées ses enfants dans défense en leur enlevant leur bien être et leur sécurité qu'ils avaient le droit d'avoir dans leur enfance. Tout en détruisant leur avenir d'adulte et en s'en servant comme cobail de l'état pour prendre ses mêmes enfants sans défenses pour testé les nouvelles drogue que les compagnies pharmaceutiques avait besoin de personnes lucide pour connaître les résultats de vos drôles de laboratoire. Comment d'enfants illégitimes sans défense vous avez pu détruire psychologiquement avec ses drogues ou lobotomie que vous avec pratiquer sur certains enfants illégitimes que vous avez mis sous curatelle publique.

Si ce n'est pas avec un génocide que vous avez fait ses enfants innocents car moi j'ai passé par cet enfer pendant des années et vous avez le culot de m'offrir 21,750.00\$ pour toutes ses années de souffrances que j'ai pas demandé de subir, l'isolement, la torture et le viol fait par des gardiens qui travaillaient dans ses institutions et vous avez le culot de protéger ses pédophiles en refusant de reconnaître nos déclarations non complétés pas vos enquêteurs avec la complicité du Ministre Serge Ménard ou la procureur Estelle Gravel aviez rejeté nos déclarations en disant qu'on se contredisait dans nos déclarations d'enquête non complété.

Qui dit la vérité, la victime ou le violeur que vous avez protégé ?

Le comité de réconciliation a refusé le test d'évaluation du psychiatre, Marc Lefevbre, qui a duré 2 heures et 20minutes et ont refusé de reconnaître les écrits signer par Denis Lazure qui a été ministre et ont refuser de reconnaître les 39 ans et sept mois que Jean-Guy Labrosse a mené par écrit ça fait plusieurs année que l'on bafoue mes droits et mes griefs en profitant de vos lois et en brimant la charte et liberté en m'envoyant des accusé de réception sans avoir fait de suivi à mes requêtes. Je ne blâme pas pour l'instant le premier Ministre Jean Charest Celui-ci est au courant par écrit que pour des faveurs personnelle de Monsieur Bruno Roy avec la complicité de son exécutif et Yves Lauzon aurait vendu l'âme des orphelins à Lucien Bouchard et à Bernard Landry car c'est une personne qui a jamais été neutre dans la politique concernant notre dossier et je détiens des écrits que les péquistes sont plus importants que les libéraux du Québec.

C'est pour cela que je demande de ne pas tomber dans le piège de Bruno Roy et Yves Lauzon car si vous ne faites pas d'enquêt sur cette organisation pour que la lumière soit faite sur ce comité du COOID et vous risqué de devenir les complices d'un organisation qui a vendu l'âme des orphelins par des huit clos secrets et que moi et d'autres orphelins contestataires auraient voulu connaître les ententes et les écrits qu'il n'ont jamais voulu nous donnez.

5-

Bien à vous

*Jean Guy Labrosse*

M. Jean Guy Labrosse  
7505, Curé Paré #12  
Chertsey, Qc. JOK 3K0  
TÉL : (450) 882-3679

P.S. : J'aimerais si possible avec un rendez-vous avec vous par écrit s'il vous plaît, mon témoin M. Sylvain Lepage et votre attachée politique

Je voudrais aussi avoir une photocopie du rapport de Francine Fournier si vous l'avez reçu et avoir une réponse de votre part par écrit.



Montréal, le 26 septembre 2003

Monsieur Jean-Guy Labrosse  
7505, Curé Paré, app. 12  
Chertsey (Québec) J0K 3K0

Monsieur,

La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M<sup>me</sup> Michelle Courchesne, a pris connaissance avec attention de la lettre que vous lui avez fait parvenir le 11 septembre dernier et m'a chargée de vous répondre.

Dans cette lettre, vous faites valoir votre insatisfaction quant au déroulement du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis (PNROOD), notamment en soulignant le caractère inadéquat, en regard des souffrances que vous avez vécues, du montant d'aide financière qui vous a été octroyé en vertu des critères du programme.

D'entrée de jeu, je dois vous rappeler que le décret gouvernemental du 21 septembre 2001 ayant institué le PNROOD traduit fidèlement une entente intervenue en juin de la même année entre le gouvernement du Québec et le Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis (COOID), organisme légalement constitué pour représenter les personnes dites « orphelins de Duplessis ». Je prends toutefois acte de votre dissidence quant à la décision majoritaire des membres du COOID d'entériner cette entente.

Quant au traitement de la demande que vous avez déposée de plein gré dans le cadre du PNROOD, je puis vous assurer qu'elle a fait l'objet, au même titre que toute autre demande déposée dans le même cadre, d'une application généreuse et équitable des critères prévus au décret 1153-2001 de septembre 2001, et ce, en tenant compte de tous les éléments versés à votre dossier. C'est également cette même approche qui a été adoptée par le Comité multipartite lorsque vous vous êtes prévalu de la possibilité de demander, en vertu des conditions prévues au décret 1153-2001 de septembre 2001, un réexamen de la décision du Comité multipartite de vous octroyer une aide financière de 21 750 \$, laquelle a été maintenue à la suite de ce réexamen.

...2

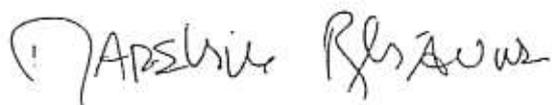
Aussi, vous comprendrez qu'aucun privilège ne puisse vous être accordé par rapport à toutes les personnes qui ont accepté l'aide financière qui leur a été octroyée dans le cadre de ce programme et que vous devrez, tel que prévu au décret, signer comme celles-ci une quittance pour pouvoir toucher l'aide financière à laquelle vous avez été reconnu admissible.

Aucun programme gouvernemental ne peut prétendre effacer toutes les souffrances passées et vous pouvez de plein droit décider de refuser l'aide financière proposée. Il doit être clair cependant qu'il n'appartient pas au gouvernement, ni à aucun ou aucune de ses ministres, de se prononcer sur le bien-fondé de votre choix.

Soyez par ailleurs assuré de la reconnaissance de la ministre pour la contribution exceptionnelle que vous avez apportée à la mise en lumière du dossier des orphelins et orphelines de Duplessis.

Je vous en remercie, en son nom et en mon nom personnel, et vous souhaite d'adopter une voie qui vous apportera, en bout de ligne, la plus grande sérénité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Madeleine Rhéaume  
Attachée politique